

En tant qu'officiels de clubs sportifs.

- 1) Nous respectons les autres. Nous respectons nos athlètes, nos adversaires, nos entraîneurs, nos arbitres, nos juges, nos supporters et les bénévoles du club. Nous le montrons en leur parlant avec respect sur et en dehors du terrain et en adoptant un comportement sportif.
- 2) Nous assumons notre rôle d'exemple. Nous comprenons que nous sommes des modèles et que notre comportement contribue à déterminer celui des autres.
- 3) Nous agissons d'égal à égal. Nous n'abusons pas de notre position de pouvoir et plaçons toujours les intérêts des membres du club et leur bien-être au premier plan.
- 4) Nous créons un environnement sûr et ouvert. Nous mettons l'épaule à la roue pour créer un environnement psychologiquement et physiquement sûr. Nous aidons l'API à faire connaître son rôle et à communiquer son importance de manière proactive. Lorsque nous sommes saisis d'une question, nous la prenons au sérieux, dans le respect de l'individu.
- 5) Nous connaissons notre place. Nous apportons notre soutien dans la mesure du possible, mais nous laissons la formation et tout ce qu'elle implique en termes de décisions aux formateurs. Nous encourageons les autres à prendre des responsabilités, en leur permettant d'évoluer dans leur travail ou leur rôle. Nous sommes attentifs au contexte social qui entoure un individu, mais ce faisant, nous gardons les limites et n'interférons pas dans leur vie privée.
- 6) Nous respectons la vie privée des autres. Nous traitons avec soin la vie privée des athlètes dans les dossiers, les rapports et les contacts avec des tiers.